

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Anne DALESSIO, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Jérôme LOOSDREGT, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. André PLISSON à Mme Sophie HUYGHE  
M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI  
Mme Nicole JOULIA à M. Roger COHARD  
M. Robert COUPLAIX à Mme Claudine FRANCILLARD  
Mme Marie-Claude CERANA à Mme Anne DALESSIO  
M. Claude ORTOLLAND à M. Thierry GALIFOT  
M. Jean-Louis DELBES à M. Philippe DALBON  
Mme Delphine DUMINI à Mme Stéphanie MENGOLLI

Secrétaire de séance : M. Pierre BARUZZI

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 13 juillet 2018	Vendredi 13 juillet 2018	Mardi 24 juillet 2018

**4 – Aménagement et sécurisation des espaces pour les modes de transport doux (piétons et cycles) de la RD 523 – Avenue de Savoie – Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère**

La commune a réalisé des travaux de réaménagement sur la RD523, avenue de Savoie, sur un premier tronçon situé entre le giratoire des Meyannes et le carrefour de la Gare, soit une longueur d'environ 600 mètres et souhaite effectuer le second tronçon.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour le réaménagement de cette deuxième portion.

Cette voie qui traverse la commune sur un axe nord-sud est bordée d'habitations individuelles en sortie directe sur la RD. Compte tenu de sa configuration très rectiligne, il convient de réaliser des aménagements de sécurité pour maîtriser la circulation automobile, pour assurer le cheminement et la traversée des piétons et la circulation des cyclistes.

Le projet comprend :

- Mise en accessibilité des arrêts de bus financée par le Grésivaudan : 29 186€ HT,
- Le renouvellement de la couche de roulement financé par le conseil départemental : 70 641€ HT,
- La reprise de l'éclairage public et de la chaussée, les travaux d'aménagement et de sécurisation des espaces pour les modes de transport doux (piétons et cycles).

L'ensemble de ces travaux correspond à un budget prévisionnel total de 357 594€ HT dont 257 767€ HT d'aménagements communaux au titre desquels une subvention est sollicitée.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE** auprès du conseil départemental la subvention afférente.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

